

# issa

Informations Syndicales Antifascistes

N°16

JANVIER 2000

7 F

Dir. de publication: F. Pécoup

Rédaction : H. Alexandre (FGTE-CFDT), C. Aumeran (SNUJ), C. Birnbaum (SNESUP-FSU), J.L. Wichegrod, (CGT Finances).

F. Mahé, I. Nicolas, F. Pécoup, J.J. Petiteau  
(Commission Syndicale de Ras l'front)  
CCPA n° 0603 S 05157  
Imprimé par nos soins

## Les 35 h : la presse fasciste solidaire du patronat

Dans *Présent*, le quotidien « rescapé » de l'extrême droite, ont paru, au cours des trois derniers mois, de très nombreux articles au sujet de la loi Aubry sur la réduction du temps de travail, qui comporte un certain nombre de dispositions vivement critiquées par les organisations syndicales compte tenu des « contreparties » demandées aux salariés. *Présent* a consacré une longue série de neuf articles à ce sujet, au mois de septembre 1999, et a « accompagné » l'ensemble de la préparation et du déroulement du débat parlementaire depuis octobre dernier.

La tonalité et l'argumentation de ces nombreuses contributions au sujet de la loi Aubry et des 35 heures ne laissent aucun doute : le journal d'extrême droite exprime ses sympathies systématiquement aux positions les plus hostiles aux intérêts des salariés et les plus proches des attitudes patronales les plus dures. Ainsi dans la série d'articles rédigés par François Berger, *Présent* s'offusque-t-il de la mollesse prétendue de la droite et du patronat face à ce qu'il considère comme une loi « incompréhensible et catastrophique » : « Il y a encore des chefs d'entreprise pour croire qu'un sursaut de réalisme et de bon sens va soudain éclairer Mme Aubry, et qu'elle va renoncer (...). Mais pour qu'il y ait ce sursaut, il faut qu'une opposition se manifeste. Or, force est de constater qu'à part chez Ernest-Antoine Seillière (...) et à part chez quelques journalistes spécialisés, le projet de loi ne suscite guère d'opposition sonore. » Par ailleurs, *Présent* fait, en la matière, preuve d'un certain oecuménisme à droite, louant ainsi certaines prises de positions de Philippe de Villiers ou des députés de Démocratie libérale (DL).

Face à chaque question concrète qui se pose à l'intérieur du vaste complexe de la réforme des 35 heures, *Présent* choisit infailliblement la réponse la plus favorable aux intérêts patronaux et la plus

réactionnaire. Ainsi trouve-t-on une défense sans faille de l'annualisation du temps de travail, garantissant la « flexibilité » dans l'aménagement du temps de travail des salariés : « ...si la loi! définitive devait interdire ou restreindre fortement les possibilités d'annualisation du temps de travail, alors la loi sur les 35 heures tournerait vraiment à la catastrophe économique nationale ».

Concernant la règle sur le temps de travail des cadres (désormais décompté en journées travaillées par an, supprimant pour certaines catégories de cadres le décompte journalier des heures travaillées, rendant ainsi légales des journées de travail allant jusqu'à 13 heures), le seul souci du quotidien est que... la règle contenue dans la seconde loi Aubry va encore trop loin en faveur des cadres. On lit ainsi que « le nombre de jours maximum de travail, pour un cadre, a été arbitrairement abaissé à 217 jours par an. Quelques conseillers techniques (de Martine Aubry, ndlr) ont donc décidé entre eux, d'une semaine à l'autre, de diminuer la productivité de la population des cadres de 1 pour cent. »

La position de l'auteur de *Présent* finit par ressortir mieux dès lors qu'il s'agit de la possibilité, ouverte par la loi Aubry, de licencier un salarié qui refuserait les nouveaux horaires flexibles, aménagés dans le cadre d'un accord sur les 35 heures. Pour *Présent*, le seul problème est que selon cette nouvelle règle, le salarié dont le licenciement est doté (selon la loi Aubry) d'une cause réelle et sérieuse « bénéficie aussi des indemnités de licenciement ».

### Sommaire

- P.1 Les 35 h vues par *Présent* & *National Hebdo*
- P.2 Elections HLM
- P.4 Les lycées d'Alsace en ligne de mire / Vitrolles  
Contact, abonnement

Ce qui est bien dramatique puisque « il ne faut pas être grand clerc pour prophétiser que les sociétés vont connaître, en France, des rafales de refus de ces modifications de conditions de travail (même très mineures), en particulier quand il s'agira de salariés proches de l'âge de la retraite, ou de salariés qui avaient l'intention de démissionner. Grâce à cette disposition légale, ces salariés, par un acte personnel de refus, pourront percevoir (...) des indemnités de licenciement. » Un problème qui, objectivement, est inexistant puisque l'employeur ne sera jamais obligé de licencier un salarié... et qui n'est donc un problème que du point de vue d'un patron qui est décidé de sanctionner tout refus d'obéir à de nouvelles règles, défavorables aux salariés, par des licenciements secs. Et Présent de conclure : « C'est donc un cadeau royal qui sera ainsi fait à ces salariés. Un véritable jackpot ! »

Le contexte idéologique dans lequel Présent situe l'ensemble de la problématique est celui d'une « compétition internationale » que le quotidien rappelle plusieurs fois à ses lecteurs, pour conclure sur les 35 heures : « C'est une loi criminelle. Elle est dans la compétition économique internationale ce que le pacifisme pouvait être pendant la guerre froide. Une insidieuse forme de trahison. »

#### **Grandes manoeuvres à Présent**

Après une tentative infructueuse de l'entourage de Bruno Mégret de fonder un nouveau quotidien baptisé Le Français, Présent est à l'heure actuelle le seul quotidien situé dans le camp de l'extrême droite et d'inspiration catholique-intégriste. Depuis quelques mois cependant, la situation de ce journal, fondé en 1982 par Jean Madiran et ses proches, est devenue plus ou moins difficile en raison de plusieurs appels de Jean-Marie Le Pen à « boycotter » ce journal afin de le punir de sa « neutralité » affichée dans la guerre entre lepénistes et mégrétistes. Présent, qui continue à se prévaloir d'une attitude bienveillante envers l'ensemble des composantes du « mouvement national » a publié (sans commentaire) les communiqués émanant aussi bien du FN lepéniste que du MNR de Bruno Mégret. Récemment, il a publié un appel de personnalités dudit « mouvement national » destiné à mobiliser des soutiens au journal financièrement menacé. On remarquera parmi les signataires la présence de nombreuses personnalités de premier rang du MNR, à commencer par Bruno Mégret lui-même et son épouse Catherine, qui se rangent désormais derrière la bannière du quotidien intégriste, et la quasi-absence de membres connus du FN (exception faite de Stéphane Durbec, conseiller régional en région PACA).

#### **National Hebdo appelle à la mobilisation anti-35 heures**

National Hebdo, l'hebdomadaire du Front national (lepéniste), ne compte pas non plus parmi les farouches partisans de la semaine des 35 heures... Dans son numéro du 30 décembre 1999, le journal, directement lié au parti lepéniste, appelle carrément à la mobilisation patronale anti-35 heures, en annonçant de manière quelque peu énigmatique : « Nous sommes en mesure de révéler qu'une gigantesque manifestation de plusieurs centaines de milliers de patrons, surtout de PME-PMI, pourrait se dérouler en mai prochain, afin d'exiger l'abrogation » de la loi Aubry. Et NH d'ajouter : « Ce mouvement devrait être rejoint par de nombreux éléments des classes moyennes. Aubry (...) récoltera, si elle ne recule pas, la levée en masse, contre elle, de la France des entrepreneurs. » Auparavant, le journal avait fait appel aux arguments classiques du camp patronal contre les 35 heures (« une véritable catastrophe pour les efforts de compétitivité internationale de la France » ; « notre protection sociale, en particulier nos retraites, exigent plus de travail, et non le contraire »). Mais l'auteur, procédant de manière habile, n'avait pas omis d'utiliser - face aux lecteurs potentiels issus des milieux populaires - quelques arguments à caractère « social », en mettant en garde par exemple contre une augmentation de la productivité causant « plus de stress pour les salariés » à travers la réorganisation du travail, pour rattraper le coût de la réduction du temps de travail, et en épinglant les règles particulières contenues dans la loi Aubry relatives au temps de travail des cadres.

#### **Echec à l'extrême droite dans les HLM**

Les élections des représentants des locataires HLM ont constitué, dans un passé récent, un des terrains privilégiés sur lesquels l'extrême droite a mené son offensive « sociale » afin de se présenter comme une force qui défend les intérêts du « petit peuple ». Lors du précédent scrutin triennal, en juin 1996, le Front national avait présenté des listes dans une bonne trentaine d'organismes d'HLM. La plupart du temps, le parti d'extrême droite n'avait, à l'époque, point caché son intervention directe en baptisant ces listes au nom du Front national des locataires. A côté du FN-locataires, le parti fasciste avait emprunté un deuxième nom de liste, celui de l'Entente nationale des locataires. Là où ces listes étaient présentes, elles réalisaient souvent des scores re-

marquables (avec des pointes allant de 10 à 30% des voix exprimées) ; 16 candidats sur ces listes avaient été finalement élus représentants des locataires HLM. Quelques semaines seulement après l'apparition du « syndicat » Front national-RATP et six mois après la candidature du premier syndicat lepéniste, le FN police, aux élections professionnelles dans la police, cette tentative de percer dans les HLM constituait un des signes les plus visibles d'une nouvelle offensive d'envergure. Cette méthode apparemment neuve lui valait d'ailleurs un article fort bienveillant dans Le Figaro du 4 juillet 1996, le quotidien louant à demi-mots l'efficacité de cette manière de faire et constatant, visiblement satisfait, que les dirigeants du FN comptaient « occuper les terrains d'action et les leviers d'unification que la droite classique avait largement abandonnés à la gauche » - une quinzaine de jours avant seulement, Bruno Gollnisch avait pu se répandre librement sur la page 'Opinions' du quotidien pour expliquer aux lecteurs pourquoi son parti ne se reconnaissait pas comme une formation d'extrême droite.

Trois ans et demi après, c'est apparemment la déroute pour les deux « frères ennemis » succédant au FN de l'époque. La loi contre les exclusions, adoptée en juillet 1998, constituait une première tentative de la majorité actuelle de serrer la vis contre l'implantation de l'extrême droite sur le terrain sensible du logement social. Dans son article 61, ce texte dispose que les associations pouvant, seules, présenter des candidats aux élections des représentants des locataires HLM, « doivent être indépendantes de tout parti politique ou organisation philosophique, confessionnelle, ethnique ou raciale ». Une organisation comme le FN-locataires n'était donc plus en mesure de présenter des listes sous son nom, et la seule tentative émanant du FN lepéniste de présenter une liste en 1999 fut par conséquent invalidée sur la base dudit article 61. Il s'agissait d'une liste présentée à l'OPAC de Moselle et dirigée par Thierry Gourlot, président de l'Entente nationale des locataires.

Les mégrétistes du MNR, quant à eux, ont procédé d'une manière plus intelligente et ont créé de toutes pièces une nouvelle organisation sous le nom de l'Alliance française des locataires (AFL) dont les statuts furent déposés le 27 septembre 1999. L'AFL a rencontré des difficultés pour déposer une liste dans un seul cas, en l'occurrence là où elle est dirigée par son président Jean-Pierre Leroy, à l'OPAC des Ardennes ; ce dernier a d'ailleurs habilement invoqué son départ du FN

(afin de rejoindre le parti mégrétiste...) pour « prouver » que son organisation n'entretenait pas des liens condamnables avec un parti politique ! Il a d'ailleurs réussi à se faire réélire représentant des locataires...

En fait d'indépendance, l'AFL ne peut s'en prévaloir : elle ne dispose d'aucun siège et d'aucune domiciliation propre (de l'adresse parisienne indiquée, le courrier est retourné à l'expéditeur) ; sa secrétaire générale Marie-Claude Loreau est par ailleurs membre du comité national du MNR.

A la différence du FN-locataires en 1996, l'AFL ne demandait pas, dans sa propagande, d'instaurer la préférence nationale en donnant « la priorité aux familles françaises dans l'attribution de logements », cela risquant de tomber sous la coupe de l'article 61. Sa propagande était ainsi essentiellement sécuritaire, axée sur « la sécurité et la tranquillité dans les cités » et « la mise hors d'état de nuire des bandes », mais demandant aussi « la condamnation des fauteurs de trouble et leur expulsion s'ils sont étrangers ».

En tout, les mégrétistes semblent avoir « réussi » (selon les résultats « partiels mais significatifs » donnés par Le Monde du 4 janvier 2000) à faire élire trois des leurs : à l'OPAC de Paris, où l'extrême droite n'avait pas été présente en 1996, dans les Ardennes avec Leroy ainsi que dans l'Eure, où le candidat de l'AFL est même arrivé en tête du scrutin. Globalement, l'extrême droite - mégrétiste - avait présenté une dizaine de listes (contre une bonne trentaine pour le Fn en 1996).

Notons enfin la présence au sein de l'AFL, en tant que trésorier, de Jean-Paul Charbonneau, qui fait l'objet d'une plainte pour discrimination raciale et qui fut licencié pour faute grave, le 8 juin 1998, de son poste de chargé des services clientèle de la société anonyme d'HLM de La Rochelle. Sous sa direction, était appliqué de septembre 1996 à mai 1998, et jusqu'à ce qu'un représentant des locataires signale l'affaire à la CNIL, un système discriminatoire de fichage des clients potentiels. Des critères comme la naissance à l'étranger, le fait d'être concubin, d'être chômeur de longue date etc. conféraient, dans ce système, des points négatifs aux intéressés, réduisant leurs chances de se voir attribuer un logement HLM. Le directeur général de la SA d'HLM de l'époque, Jean-Marie de Lacoste de la Reymondie, licencié également dans le cadre de cette affaire, fut d'ailleurs par la suite nommé directeur général de l'office public d'HLM de la ville de... Toulon.

## En Alsace, l'extrême-droite s'attaque aux lycées

Deux élus d'extrême-droite (apparemment mégrétistes) au Conseil Régional d'Alsace, Christian Chaton et Stéphane Bourhis, ont adressé un courrier aux proviseurs des lycées de la région sur le thème de la « sécurité ». Les deux auteurs entretiennent savamment la confusion sur l'origine de leur démarche : papier à en-tête du Conseil Régional, référence au travail du Conseil Régional en direction des écoles ... Le contenu prend la forme d'une note avec des détails techniques, un « programme sécuritaire » avec interventions pédagogiques à la clé ... Les deux élus demandent aux proviseurs de répondre à leurs propositions.

Le SGEN-CFDT a vivement réagi : le syndicat a demandé au président du Conseil Régional et au recteur de prévenir les chefs d'établissements que la lettre de Christian Chaton et Stéphane Bourhis est sans lien avec les autorités officielles. Le SGEN-CFDT se demande « quelle rampe de lancement » l'extrême-droite, qui n'a pas d'élus au Conseil Général, compte utiliser, ou utilise déjà, dans les collèges.

## Bibliothèque de Vitrolles : censure programmée (suite)

Le syndicat CGT des fonctionnaires territoriaux de Vitrolles continue d'informer sur l'affaire du comité de lecture de la bibliothèque municipale (ISA n° 14), notamment par l'intermédiaire d'une liste de diffusion sur Internet, biblio.fr. Le personnel de la bibliothèque a été convoqué à une réunion le 25 novembre. Une liste de 27 titres a été commentée et validée par l'élue à la culture, Mme Marandat.

Extraits choisis pour illustrer les thèmes récurrents :

*Le racisme anti-français* / Henri de Fersan (Henri de Fersan) ; *Aubrac* / Gérard Chauvy (Albin Michel) ; *La crétinisation par la culture* / Alain Paucquard (L'Age d'Homme) ; *Penser l'antiracisme* / Henry de Lesquen (Godefroy de Bouillon) ; *Le Carré de Pluton* / Brigitte Bardot (Grasset) ; *Les larmes de la République* / Christine Boutin (Plon) ; *Le chagrin et l'espérance* / Bruno Mégret (Cité Liberté) ; *Nouveau dictionnaire de mythologie celtique* / Jean Markale (Pygmalion).

Le compte-rendu officiel de la réunion mentionne que l'élue se refuse à voir supprimer « quelques ouvrages que ce soit », et si certains l'étaient par un bibliothécaire, ils seraient « ins-

crits en priorité sur la commande suivante » ! « Le souci du pluralisme doit être une des exigences du service public ». On se souvient de « l'enquête » du FN sur ce thème, il y a 4 ans, qualifiant les bibliothèques municipales de « conformothèques ». Des notes assez différentes ont été prises par le personnel au cours de cette réunion. D'autres extraits des déclarations de Mme Marandat, donc : « Il s'agit de combler les carences. Le pluralisme est un devoir. Il s'agit d'offrir l'éventail des sensibilités. La bibliothèque est très bien pourvue en ouvrages d'une certaine sensibilité et très mal en ouvrages d'une autre sensibilité. Dans le domaine des sensibilités politiques il y avait un gouffre dans lequel il fallait aller ». Et ironie, « Je souhaite vous libérer du risque de passer pour des censeurs auprès de la population. »

Le syndicat CGT des territoriaux de Vitrolles engage « à contribuer, en toute convivialité et sans formalisme, à éclairer par (nos) observations la réflexion de Madame Marandat en la contactant à **la Direction des Affaires Culturelles, au 04 42 77 92 35, ou 04 42 77 93 60 (fax), Mairie de Vitrolles BP 102, 13743 Vitrolles Cedex.** ».

## « Je ne voudrais pas serrer la main... »

Alain Darmuzey, directeur d'école à Vitrolles, a été sanctionné pour avoir refusé de serrer la main de Catherine Mégret (ISA n°14). Il avait reçu le soutien des organisations syndicales. Depuis plusieurs semaines, une pétition circule sur le web, intitulée « Moi aussi, je ne voudrais pas serrer la main de Madame Mégret ».

[r.salva@wanadoo.fr](mailto:r.salva@wanadoo.fr) ou [sytex@ville-vitrolles13.fr](mailto:sytex@ville-vitrolles13.fr)

## Bonne année 2000

## à toutes et à tous!

### Abonnement à ISA

Nom, Prénom (ou Syndicat) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

10 numéros (1 an) : 50 frs

Abonnement de soutien : 100 frs ou plus  
Chèques à l'ordre d'ISA

### Pour nous contacter

ISA BP 241-16 75765 Paris Cedex 16

FAX: 01 48 36 66 33

E-mail: [isacom@worldnet.fr](mailto:isacom@worldnet.fr)